



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 30 novembre 2022 – N° 2

Quinze heures

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Allocution d'ouverture prononcée par Son Honneur le lieutenant-gouverneur

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

- 1) Discours d'ouverture prononcé par le premier ministre

QUESTIONS ÉCRITES

1) Mme Labrie (Sherbrooke) – **29 novembre 2022**

À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Le projet de loi n° 12, présenté à la deuxième session de la 42^e législature et sanctionné le 2 juin 2022, est devenu la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics.

Cette loi s'inscrit dans la stratégie gouvernementale des marchés publics, qui vise à ouvrir davantage les marchés aux entreprises québécoises, en plus de consacrer la priorité aux achats québécois et aux acquisitions responsables.

À la suite d'échanges fructueux au cours de l'étude détaillée ayant mené à l'adoption de cette loi, d'intéressantes dispositions visant à favoriser l'accès des entreprises d'économie sociale au sens de la Loi sur l'économie sociale (chapitre E-1.1.1) à nos marchés publics ont été intégrées à ce texte de loi.

Considérant cet objectif fort pertinent, il nous apparaît donc important de bien savoir d'où nous partons afin de mieux pouvoir mesurer les progrès effectués.

Mes questions :

- Quelles étaient la valeur monétaire et la part des marchés publics obtenus par des entreprises d'économie sociale ces dernières années?
- Quelles étaient la valeur monétaire et la part des marchés publics obtenus par des entreprises d'économie sociale lors de la dernière année pour laquelle nous disposons d'informations complètes?
- Quels sont les objectifs du gouvernement quant à l'évolution de la valeur monétaire et de la part des marchés publics obtenus par des entreprises d'économie sociale pour les années à venir?

2) **M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – 30 novembre 2022**
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

L'inauguration du Service rapide par bus (SRB) Pie-IX du 7 novembre dernier est une bonne nouvelle que nous attendions depuis longtemps. Il y a malheureusement une ombre importante au tableau. Refaisons le parcours de ce projet.

Annoncé en 2009, le SRB Pie-IX devait initialement être mis en service en 2013. Le projet a cependant subi plusieurs retards. Au fil des ans, différents scénarios d'électrification ont été étudiés, dont le recours à des trolleybus, mais cette option a été écartée.

En mars 2014, on présentait le projet au comité exécutif de la Ville de Montréal, où l'on pouvait voir les stations du SRB se rendre de la montée Saint-François à Laval jusqu'à la rue Notre-Dame dans Hochelaga-Maisonneuve, pour un total de 21 stations.

En 2016, nous sommes passés de 21 stations à 17 stations. J'ai décrié que le projet s'arrête au métro Pie-IX et laisse tomber tout le quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour seulement 3 arrêts. En 2018, nous avons demandé et obtenu une phase 2 de prolongation du SRB jusqu'à Notre-Dame, ce qui revenait au projet initial. Les travaux ont finalement débuté en 2019.

Treize ans après l'annonce du projet, le SRB Pie-IX est entré en service non pas avec 21 stations, mais 17. Oui, car nous avons appris dans les dernières semaines que le tronçon entre la station Pie-IX et la rue Notre-Dame était suspendu en raison d'un appel d'offres jugé non concluant. Pourtant, le 22 mars 2022, on pouvait lire sur le site du projet de la STM : « Il est également prévu que le SRB soit prolongé de l'avenue Pierre-De Coubertin jusqu'à la rue Notre-Dame. (...) les travaux devraient débuter à l'automne 2022. Le projet intégré SRB Pie-IX s'inscrit aussi dans la foulée de la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'est de Montréal. »

Comment peut-on penser à revitaliser l'est de Montréal si on n'arrive pas à installer une voie réservée avec un autobus du sud au nord de la ville? On a besoin de cette prolongation pour desservir le sud du quartier. La ministre doit s'engager à rectifier la situation rapidement. Nous n'accepterons pas ce recul.

Considérant ce qui précède,

1. Comme le gouvernement est un bailleur de fonds essentiel de ce projet, est-ce que le gouvernement abandonne les trois derniers arrêts du SRB Pie-IX ou s'engage-t-il fermement à soutenir la finalisation de ce projet?
2. J'avais 25 ans au moment où l'on a décidé de mettre sur pied ce projet de transport en commun, c'est maintenant à 38 ans que je peux enfin prendre le SRB Pie-IX. Devrai-je attendre d'être cinquantenaire pour voir les trois derniers arrêts relier Notre-Dame à la station Pie-IX pour que ma circonscription soit pleinement capable d'avoir une option de transport en commun digne de ce nom? Quand verrons-nous la ligne du SRB Pie-IX complétée?

3) Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) – **30 novembre 2022**
À la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Nous apprenions récemment dans un article du Journal de Montréal que les délais avant le début d'un cours de francisation dans la région de la Capitale-Nationale ont augmenté de façon importante, allant jusqu'à trois mois entre l'admissibilité au cours et le début du cours.

Il s'agit d'un délai qui pénalise les personnes immigrantes qui ont fait le choix du Québec et qui comptent sur ces cours de francisation pour pouvoir intégrer le marché du travail, en français.

Selon les données fournies par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration lors de l'étude des crédits budgétaires 2022-2023, le délai moyen entre l'avis d'admissibilité aux cours et le début du cours de francisation à temps complet, au Québec, était de 26 jours ouvrables. Le délai actuellement évoqué de trois mois représente une situation anormale qui se doit d'être corrigée.

La ministre peut-elle indiquer les mesures particulières qu'elle compte mettre en place auprès des intervenants et partenaires de la francisation, dans la région de la Capitale-Nationale, afin de faire face à la hausse de la demande pour des cours de francisation et s'engage-t-elle à ce que les délais reviennent à la normale au cours des prochains mois?

PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi publics au nom des députés

- a) 29 novembre 2022
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec
comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction – *député de Jean-
Lesage*

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa) Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux – *ministre des
Finances*